



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

A 20H00

Étaient présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX, Claudius CHAPUIS, Vahiné DUPIN, Philippe PETIT, Raymond POTY

Était absent : Marc CHAMBAS

Étaient absents excusés : Denise MAISONNEUVE absente a donné pouvoir à Pierre BRUN, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Odile JAFFRE.

Nombre de votants : 13

Président de Séance : Pierre BRUN

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2024**
Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Subvention exceptionnelle « OCCE Ecole Publique Pierre Savel »**
Une demande de subvention exceptionnelle de 202 euros a été demandée pour l'achat de manuels scolaires. Cette dépense n'était pas prévue pour le compte OCCE.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Adhésion au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay de la commune des Vastres**
Lors de sa séance du 4 septembre 2024, le comité du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat de la commune des Vastres au titre du transfert de compétence assainissement. En tant que collectivité adhérente, la commune de Saint-Pal-de-Chalencon doit se prononcer.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Vente de bien de sections au Villard**

Un particulier a fait la demande pour acquérir une partie (300 m² environ) de la parcelle D 1088 qui fait 1990 m² au Villard afin de procéder à la mise aux normes de l'assainissement déjà présent sur la partie communale. Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle D 1088 au prix de 10 € le m², les habitants électeurs de la section du Villard sont convoqués le samedi 26 octobre pour se prononcer sur cette vente.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Programme New-Deal : couverture téléphonique**

Le département de la Haute-Loire a sollicité une étude de la part de différents opérateurs concernant la couverture téléphonique. Ils ont mis en évidence la possibilité d'installation d'un pylône sur un site notamment celui du Brandy-Bas.

VOTE : 12 POUR, 1 ABSTENTION

- **Délibération : DM n°2 Centre de Vie Cœur du Bourg**

Des ajustements du budget Centre de Vie Cœur du Bourg sont nécessaires pour comptabiliser les échéances d'emprunts du mois de novembre.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Convention avec Saint-Julien d'Ance concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**

La convention avec la commune de Saint-Julien d'Ance arrive à son terme le 05 novembre 2024, elle doit être reconduite. Le montant demandé à la commune de Saint -Julien d'Ance pour les frais de fonctionnement des enfants scolarisés sur notre commune a été fixé à 700 €. La convention est reconduite pour une période de 3 ans.

VOTE : 13 POUR

- **Délibération : Convention pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage partielle**

La commune de Saint-Pal-de-Chalencon fait partie du dispositif « Villages d'Avenir ». La commune a proposé différents projets au dispositif : la réhabilitation du gymnase et la réhabilitation de la salle communale. L'agence d'Ingénierie « INGE 43 » propose une convention de prestations de services pour les missions d'assistance à maîtrise partielle pour la réhabilitation de ces 2 bâtiments.

VOTE : 13 POUR